

Camp de jour de la semaine de relâche

28 février au
4 mars 2022

Période d'inscription :
14 au 18 février 2022

www.saintpaul.quebec/inscriptions
450 759-4040, p. 252 ou 251
activites@saintpaul.quebec

Aucune inscription en personne



Informations importantes

Inscription pour la semaine complète seulement : 100 \$
Tarification familiale applicable | Service de garde inclus
Le coût total de l'inscription est admissible au Relevé 24.

Service de garde entre 7 h et 9 h et entre 16 h et 18 h
Animation plus soutenue entre 9 h et 16 h

Lieu du camp de la relâche : Complexe communautaire
20, boulevard Brassard | 450 752-0417

Plus d'infos :

- Ça bouge! Autant dehors que dedans! N'oublie pas tes espadrilles, ton habit de neige et peut-être aussi tes vêtements de rechange!
- On bricole, on peinture et on se salit un peu! Le "beau linge" reste à la maison!
- Boîte à lunch : repas froid, 2 collations et bouteille d'eau

Thématiques quotidiennes

Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement venait tout juste de permettre la tenue des camps de la semaine de relâche.

Lundi : Journée pyjama 

Mardi : Voyage dans l'espace 

Mercredi : Super héros 

Jeudi : Journée sucrée 

Vendredi : Jeux vidéo 

Tu peux t'habiller ou te déguiser selon les thématiques. Attention, tu dois pouvoir mettre ton habit de neige aisément et ne pas avoir froid à l'extérieur. Aussi, il faudra penser à mettre ton couvre-visage.

PARTICULARITÉS COVID-19

- Inscription à la semaine seulement
- Aucune sortie | Fournisseur spécial à l'occasion
- Capacité maximale : 50 enfants en groupes fixes
- Ratio entre 10 et 12 jeunes par animateur
- Protocole Covid-19 semblable à celui de l'école
- Lavage des mains plusieurs fois par jour
- Distanciation physique
- Port du masque de procédure par les animateurs
- Port du couvre-visage par les enfants (fourni par les parents)



CODE DE VIE

Les inscrits au camp de la relâche devront respecter le code de vie en vigueur.



La Municipalité met tout en oeuvre pour offrir un camp sécuritaire.
Merci de votre collaboration!